

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1520

présenté par

Mme Buffet, M. Jumel, M. Peu, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 41 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La médecine scolaire est dans un état de délabrement total. Les établissements scolaires sont des déserts médicaux. Il n'y a plus que 900 médecins scolaires pour 12,5 millions d'élèves. C'est une chute de 15% en cinq ans et la situation va se dégrader encore plus, la moyenne d'âge des médecins scolaires étant de 58 ans. De plus, il n'y a que 7700 infirmiers et infirmières scolaires pour 62 000 établissements. Pourtant, la médecine scolaire est fondamentale dans le suivi médical des élèves. Elle est le moyen de garantir que chaque enfant puisse voir un ou une médecin. Dans cette période de pandémie si éprouvante pour les enfants, les professionnels de santé de l'Éducation nationale ont rempli leurs missions avec le peu de moyens qu'ils ont. Ces derniers ne sont pas du tout en demande d'être transférés aux départements. Une nouvelle fois, quand l'État ne met pas les moyens, ici en particulier au niveau des salaires proposés, 2000 euros en début de carrière, il se décharge sur les départements. Il y aura donc les départements qui auront les moyens d'embaucher des médecins et les autres, continuant de créer une école à plusieurs vitesses.